



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2022

N° 2022 / 042

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 juin 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, David GEAY, Sandrine NICOD, Bahadir GUZEL, Benoit COLIN, Cindy PERY, Serge LACROIX, Laurence MAS, Nathalie SAULNIER, Pierre GRANDCLEMENT

Excusés : Marie-Christine MOREL donne pouvoir à Benoit COLIN ; Cindy PERRY donne pouvoir à Lauriane DAVID ; Didier BERREZ donne pouvoir à Serge LACROIX

Le secrétariat a été assuré par : Laurence MAS

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 16	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Convention-cadre entre la Région BFC – Terre d’Emeraude Communauté et les communes de Moirans-en-Montagne et Arinthod

- Dans le contexte national de déploiement des Petites Villes de Demain et pour répondre aux orientations du Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET), les communes de Moirans-en-Montagne et d’Arinthod disposent d’une stratégie globale de revitalisation de moins de 5 ans faisant l’objet d’une vision partagée avec Terre d’Emeraude Communauté.
- Par conséquent, l’intercommunalité et les deux communes souhaitent signer une convention-cadre avec la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif « Centralités Rurales en Région » afin de solliciter un montant de subventions plafonnées à 500 000 € pour chacune des communes. Ces aides permettront de mener à bien les actions de revitalisation (requalification d’espaces publics, réhabilitation de commerces et de logements en centre-bourg, création d’équipement, etc.) présentées aux services de la Région BFC et qui se déclinera jusqu’en 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d’affirmer son engagement dans le dispositif « Centralités Rurales en Région » aux côtés de la communauté de communes Terre d’Emeraude Communauté et d’Arinthod ;
- **AUTORISE** M. le Maire à engager toutes les démarches afférentes au dispositif ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention-cadre ainsi que tout avenant ;

Fait et délibéré.....

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire
Grégoire LONG

